

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 31 MARS 2009 À 18 HEURES 30

PUBLIE LE

- 8 AVR. 2009

N° 2 – 22 / 2009 : VOTE DU TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE 2009

L'An Deux Mille Neuf, le 31 Mars 2009

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 31 Mars à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : Monsieur Thierry GINESTET

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Louis BARRET, Laurence PUJOL, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Alain LONG, Claude COSTES, Patrice MANGIONE, Thierry MALLÉ, Marc DE GUALY, Eliane CARLES

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Jean MAURIÈS

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Stephen JACKSON, Dominique BILLET, William NION, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Michel TREBOSC, Viviane COMBES, Michel DELPOUX

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Michel ALBARÈDE, Christian MALGOUYRES, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 48

Votants (titulaires, suppléants votants) : 38

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 31 MARS 2009

N° 2 – 22 / 2009 : VOTE DU TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE 2009

Pilote : Direction Générale des Services

Autre service concerné : Finances et budget

Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,

Depuis 2006, le taux de TPU est fixé à 22,30 %.

Le montant des bases prévisionnelles de taxe professionnelle pour 2009 est de 98 780 000 €, soit une hausse de 6,51 % par rapport aux bases définitives de 2008.

Compte tenu du montant des bases prévisionnelles, le maintien du taux de taxe professionnelle à 22,30 % permettrait d'obtenir un produit de taxe professionnelle de 22 028 097 € duquel sera déduit le montant du ticket modérateur résultant de la réforme du plafonnement à la valeur ajoutée de la taxe professionnelle et de son financement. Le montant de ce ticket modérateur ne sera connu qu'après transmission du vote du taux de taxe professionnelle aux services de l'Etat ; d'après la simulation effectuée, il devrait être d'environ 10 000 €.

Compte tenu de ces éléments, le montant du produit de taxe professionnelle pour 2009 sera de l'ordre de 22 018 000 € (+ 4,95 % par rapport au montant inscrit au budget primitif 2009).

Je vous propose, après avis unanime du bureau communautaire, de fixer pour 2009 le taux de taxe professionnelle unique à 22,30 %.

Le taux de taxe professionnelle proposé n'étant pas le taux maximum possible pour 2009, la différence entre le taux maximum de droit commun (22,54 %) et le taux proposé, soit 0,24 %, pourra être utilisée, sous certaines conditions, au titre des trois prochaines années. Aussi, je vous propose de prévoir la possibilité de reporter cette différence.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles 1609 nonies C, 1636 B sexies et 1636 B decies du Code Général des Impôts.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire dans sa séance du 17 mars 2009.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Affaires Générales, Ressources Humaines du 25 mars 2009.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

↳ **DE FIXER** le taux de taxe professionnelle unique 2009 à 22,30 %.

↳ **DE PRÉVOIR** la possibilité d'utiliser la différence entre le taux maximum de droit commun et le taux voté, soit 0,24 %, au titre des trois prochaines années,

↳ **DE NOTIFIER** la présente délibération aux communes membres de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la notification des taux d'imposition de la taxe professionnelle de 2009 en fonction du taux de 22,30 % et du taux mis en réserve de 0,24 %.

Pour extrait conforme,
Fait le 31 Mars 2009

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

